



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width:95%;" type="text"/>	<input style="width:95%;" type="text"/>	<input style="width:95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un centre de loisir aquatique de type Waterjump

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création d'un parking de XX places sur XXXXm ² de surfaces non imperméabilisées, le tout adossé à un centre de loisirs aquatiques.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire de stationnement adossée à un parc de loisir aquatique au lieu-dit Timizzolu sous la route du Vazzio. Réalisé sur une emprise non imperméabilisée, le parking sera en outre équipé d'une noue drainante dont l'intérêt est partagé entre la gestion hydraulique du site et la création d'un habitat favorable aux amphibiens.

Les flux de véhicules appelés à circuler et stationner en cet endroit proviendront de la route du Vazzio. A raison de 2 à 4 personnes par véhicules, ils permettront d'accueillir sur site XXX personnes. Depuis le parking, les flux de visiteurs seront canalisés vers les entrées du parc aquatique, aucune déambulation ne sera possible au sein des espaces naturels périphériques.

Pour accueillir ce flux de visiteur, le parc aquatique sera équipé d'un bâtiment de réception équipé de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX. Une fois l'accueil franchi, les visiteurs auront accès soit aux tremplins et aux bassins selon un cheminement précis, soit aux gradins et aux espaces de détente dédiés aux accompagnants.

L'ensemble du site fera l'objet d'une gestion environnementale, tant d'un point de vue du traitement de l'eau qui permettra de limiter les prélèvements sur le réseau d'adduction d'eau potable, que sur la préservation de la biodiversité via un ensemble de mesures d'évitement et de réduction d'incidences (voir dossier d'évaluation simplifiée des incidences du projet sur les écosystèmes en annexe 7).

4.2 Objectifs du projet

Assurer le stationnement des personnes souhaitant accéder aux installations du parc aquatique Waterjump.
Permettre l'accès de XXX en même temps sur le site avec un taux de renouvellement évalué à 2h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aire de projet dispose d'ores et déjà d'une voie d'accès et d'une plateforme aménageable. Les travaux rattachés à la seule aire de stationnement seront, dès lors, limités à des aménagements de surface pour la matérialisation au sol des emplacements et à la création de la noue d'infiltration. Tout au plus, un reprofilage léger des voies de circulation sera engagé, ainsi que l'évacuation de la végétation de type ligneuse présente sur le pourtour de l'emprise du parking.

Présentation sommaire de l'organisation et du déroulement du chantier :

- 1 – INSTALLATION DE CHANTIER : Mise en place d'une base de vie composée de bungalows utilisables en bureaux, salle de réunion, vestiaires, sanitaires. Mise en place d'une zone extérieure de stockage de matériel et matériaux. Mise en sécurité de l'enceinte du chantier (clôtures, signalisation etc...). Ces éléments seront définis par un plan d'installation de chantier.
- 2 – PREPARATION DU SITE : Préparation du terrain par des travaux de terrassements concernant la voie d'accès au futur parking, la zone de parking et la zone de loisirs (bassin, toboggans, terrasses et bâtiments préfabriqués d'accueil). Enlèvement et stockage des terres, si celle-ci est destinée à être réutilisée en fin de travaux. Réalisation des déblais et remblais.
- 3 – VRD – GROS ŒUVRE : Mises en œuvre de tous les éléments d'infrastructures (fondations, longrines etc...) situés sur la zone d'activité pour la mise en place des structures de loisirs (toboggans, terrasses, bassins etc...). Travaux de VRD concernant l'ensemble du site. Mise en œuvre des voiries, parking y compris l'aménagement de bordures, murs de soutènements, stabilisation et sécurisations de talus divers, clôtures et aménagement des abords. Mise en place d'éclairages, de signalisations et d'équipements divers.
- 4 – SECOND ŒUVRE : Montage de l'ensemble de structures préfabriquées des toboggans. Finitions du bassin + local technique. Constructions des plages et terrasses posées sur longrines et poteaux ainsi que les bâtiments accueil et vestiaires en structures préfabriqués. Travaux de plomberie et électricité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking verra son utilisation calquée sur les périodes d'ouvertures du parc aquatique de Mai à Octobre de chaque année. Les horaires d'ouverture s'étaleront selon les saisons de 10h à 18h. L'été des nocturnes pourront être envisagées jusqu'à 22h00. Le parking sera raccordé en direct sur la route du Vazzino. Le détail de l'entrée et de la sortie sur site n'est pas encore connu mais fera l'objet d'un accord avec la Collectivité de Corse (gestionnaire de la route départementale) et de la Mairie d'Ajaccio, de manière à ne pas créer de point dangereux ponctuel. Occasionnellement, les soirs de match sur le terrain de Timizzolu, le parking sera ouvert pour accueillir une partie du flux de véhicule des spectateurs.

Le parking sera aménagé en respect des préconisations du SDIS de Corse, notamment pour ce qui concerne les gabarits de circulation et les aires de retournement. Il sera doté d'une borne incendie raccordée AU RESEAU D'EAU BRUTE DE L'OEHC. A noter, non imperméabilisé, le parking fera probablement l'objet d'une colonisation par de la flore rudérale. Sauf à ce que cela fasse un obstacle à la circulation des véhicules, l'entretien de cette végétation se fera hors des périodes sensibles par une fauche avant l'ouverture du site aux visiteurs. Aucun traitement biocide ne sera employé.

Pour ce qui concerne le parc aquatique, le site fera l'objet d'une fréquentation concentrée sur les vacances, les mercredi, week-end et jours fériés. Il sera géré par une équipe de XX personnes et fera l'objet d'un entretien régulier tout au long de l'année. L'eau des bassins, traitée en conformité avec les préconisations de l'ARS, sera renouvelée UNE OU DEUX FOIS PAR AN, les eaux de vidange étant déversées dans le milieu naturel avec un débit limité pour éviter tout phénomène d'érosion. Traitée au XXXXXX, l'eau déversée n'aura pas d'incidences néfastes sur le milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
A PRECISER	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Timizzolu, Route du Vazzio 20
000 AJACCIO

Coordonnées géographiques¹

Long. 08°46'42"3E Lat. 41°55'48"1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Territoire de la commune d'Ajaccio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention rattaché au fonctionnement de l'aéroport d'Ajaccio
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 PPRIN sur la commune, le site est positionné en marge du PPRIN Gravona mais n'est pas concerné. Le projet est positionné hors des PPRT et, notamment des cercles SEVESO relatifs aux stockage de Gaz du Ricanto et au DPLC du Vazzino. Il est toutefois mitoyen d'un pipe-line et fait, à ce titre, l'objet d'un traitement particulier (VOIR ANNEXE 8). A noter, sa proximité aux cuves de stockage d'hydrocarbure de la centrale du Vazio a fait l'objet d'une étude particulière qui a conclu en l'absence de risque (VOIR ANNEXE 9).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est positionné à 370m du rivage du Ricanto qui est concerné par le SIC et la ZPS marines Golfe d'Ajaccio. Le projet est distant de 440m du SIC Campo dell'Oro et à 1,4km de la ZPS Colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto. Toutefois, le projet est séparé de ces sites par la voie ferrée et la route Territoriale qui longent le littoral. Par ailleurs, les habitats de ces sites Natura 2000 sont sans relation avec l'aire de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parking en lui-même ne sera à l'origine d'aucun prélèvement d'eau. EN revanche, le parc aquatique auquel il est adossé nécessitera des apports réguliers en eau. Ces apports seront assuré par le RESEAU D'EAU BRUTE de l'OEHC.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A CONFIRMER
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude a été diligentée sur la base d'inventaires naturalistes réalisés en 2018. Après application de mesures d'évitement et de réduction, elle conclut en l'absence d'incidences significatives sur les espèces animales et végétales (VOIR ANNEXE 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux et les espèces concernés par Natura 2000, essentiellements littoraux ou marins, sont très différents des composantes de l'écosystème présentes sur l'aire de projet. Aucune relation n'est attendue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet est longée par le pipe-line qui alimente en hydrocarbure la centrale du Vazzio et les DPLC. Une étude spécifique a été réalisée à ce titre pour éviter tout risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est voisin du PPRIN Gravona mais n'est pas concerné. Il est, en revanche, indiqué comme inscrit dans le lit majeur de la Gravona à l'Atlas des zones inondables, Atlas toutefois rédigé avant une modification de la topographie du site qui le place maintenant hors du lit. L'aire de projet est mitoyenne d'une zone inconstructible de l'Atlas de submersion marine. Elle n'est toutefois pas concernée par cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un flux compris entre XX et XXX véhicules par jour est attendu selon les saisons et la météo.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera limité à la concentration de XXX personnes sur le parc aquatique. Une sonorisation du site est prévue SANS QUE CELA NE DEPASSE LES EUILS REGLEMENTAIRES.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une vidange régulière des piscines est imposé tous les X MOIS. L'eau sera rejetée dans le milieu naturel. Traitée, elle ne posera toutefois aucun problème biocides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production se limitera à la production de déchets ménagers et assimilés dans la limite de ce que peut produire un site accueillant XXX personnes par jours. Le ramassage des ordures sera programmé quotidiennement lors des phases d'ouverture. Le tri sélectif sera imposé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'aire de projet s'inscrit à proximité du site de construction de la nouvelle centrale électrique du Vazzio. Toutefois, au regard des incidences liés à ce projet, les incidences relatives au parking du waterjump et, par extension, les incidences du parc aquatique sont mineures par rapport au projet de la centrale électrique et ne sont pas de nature à accroître l'impact de cette dernière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Traitement risque technologique :

Mise en oeuvre d'une dalle béton pour protéger le pipeline de tout écrasement par le passage répété de véhicules accédant au parking du waterjump.

Traitement des incidences sur la biosphère :

Respect d'un calendrier de travaux.

Gestion périmétrique des flux d'eau entrant sur la parcelle pour éviter la formation de flaques et autres zones inondées favorables aux amphibiens. Création de dispositifs de micro-retenus pour favoriser la création de ces habitats en périphérie du site, sur des emprises qui ne seront concernées ni par le chantier, ni par l'activité du parc aquatique.

Défavorabilisation des emprises à aménager avant le chantier, une fois les milieux favorables créés en périphérie, pour éviter la présence d'espèces protégées sur les aires de travaux. (LE DETAIL DE CES MESURES EST DISPONIBLE EN ANNEXE 7).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aujourd'hui présenté en évaluation des incidences au cas par cas a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de la DREAL (risques et biodiversité) et de la DDTM (eau et forêts). A ce titre, il a été remanié à de nombreuses reprises pour que les incidences rattachées soient les plus minimales possibles et, en tout état de cause, non significatives. A ce titre, la réalisation d'une étude d'impact n'apporterait pas davantage de précisions sur les incidences rattachées au projet ni aucune mesures nouvelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
A COMPLETER	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AJACCIO

le.

04 / 12 / 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

CORSICA WATER JUMP
SAS CORSICA XTREM PARK
Lieu dit Toricelli - Rte de Sartene Vazzio
20090 Ajaccio
Siret : 843 567 447 00019 - NAF : 9321Z
corsicaxtrempark@gmail.com